## La Gazette de Marcq



L'Arpent Noyé revisité

## S'INFORMER A MARCQ

Pour connaître les informations communales, associatives ou intercommunales, il existe désormais les médias suivants :

La gazette communale (une à deux fois par an)



Le site communal: https://www.marcq-en-yvelines.fr/



La newsletter: inscription sur le site communal en donnant votre adresse courriel



Le panneau d'affichage lumineux situé place de la mairie. Ce panneau est consultable à distance, voir l'article Kiwiplus.fr page 41



Ponctuellement, des distributions en boîte aux lettres d'informations communales (grands chantiers, courses cyclistes...) ou intercommunales (La Barbacane, le SIEED, ...)

La Gazette de Marcq - Bulletin Municipal n° 115 - Décembre 2022

Directeur de publication : Magali MEJEAN

Comité de rédaction : Magali MEJEAN, Pierre SOUIN, Valérie SPROCANI, Laurent RUEL, Rosine BRIFAUT,

Olivier SAINT-LEGER, Lysiane DEBRAY, Frédéric JUHAS, Jean ZINDEL



## La Gazette de Marcq

## BULLETIN MUNICIPAL - NUMÉRO 115 - Décembre 2022

















Déchèteries

Infos transports



| S'informer à Marcq!  | 2   |
|--|---|
| LA LETTRE DU MAIRE   | 4   |
| VIE DU VILLAGE   |   |
| Le personnel communal Nos jeunes votants Solidarité avec l'Ukraine Arpent noyé Nettoyons la nature Démos Dominique Hervé Les "Kiltaclous" à l'école Une Marcquoise, une Histoire Vivre ensemble LED de l'éclairage public Les noms de nos rues | 6<br>7<br>8<br>10<br>11<br>12<br>14<br>15<br>16<br>18<br>28<br>29 |
| VIE ASSOCIATIVE  | 27  |
| Le FC de Marcq<br>L'âge d'Or<br>VIE CULTURELLE   | 30<br>31  |
| Halloween La Barbacane Festival "Voyage musical" Les infos du Comité des Fêtes L'expo de cartes postales anciennes   | 32<br>34<br>36<br>38<br>39  |
| INFOS PRATIQUES  |   |
| Foodtrucks Kiwi+ Consultations juridiques Le centre de loisirs   | 40<br>41<br>42<br>42  |

ÇA S'EST PASSÉ À MARCQ!

43

2 - LA GAZETTE DE MARCQ - Décembre 2022 - Numéro 115 LA GAZETTE DE MARCQ - Décembre 2022 - Numéro 115 - 3



La lettre du Maire

Chères Marcquoises, chers Marcquois,

Comme annoncé dans le précédent numéro de La Gazette de Marcq, Pierre Souin a quitté la fonction de maire le 31 mars 2022.

Suite à cette démission, le Conseil municipal s'est réuni le 8 avril et m'a élue maire de Marcq.

Cette marque de confiance m'honore et m'engage.

Je voudrais saluer ici son action en faveur de son village, de notre village

Après deux mandats comme conseillère municipale (2008-2014/2014-2020) et un début dans la mandature actuelle en tant qu'adjoint délégué aux finances et à l'action sociale, je souhaite poursuivre cet engagement au service de l'intérêt général dans un souci de proximité et, dans la continuité de mon prédécesseur, en créant encore et toujours du lien social, ce réseau invisible qui solidarise une commune et fédère ses habitants.

Beaucoup d'entre vous étiez attachés à Pierre Souin et je voudrais saluer ici son action en faveur de son village, de notre village.

Depuis plus de 20 ans, son implication a permis à Marcq de changer, de se transformer tout en conservant son caractère rural et sa qualité de vie.

Ou'il en soit ici chaleureusement remercié!

Un esprit de dialogue et d'échange constructifs avec toutes celles et ceux qui s'investissent au service de notre commune

Je sais pouvoir compter sur ses précieux conseils dans la fonction qui m'incombe désormais mais aussi sur l'engagement de l'ensemble des élus qui sont à mes côtés.

Si être maire implique « d'arbitrer et d'assumer », je souhaite que ce soit dans un esprit de dialogue et d'échange constructifs avec toutes celles et ceux qui s'investissent au service de notre commune : élus, personnel communal, mais aussi associations, artisans, agriculteurs, professionnels, parents d'élèves, bénévoles...

Nous avons la chance de vivre dans un environnement agréable : à charge pour nous, individuellement et collectivement de le préserver et de faire que chaque Marcquois, chaque Marcquoise puisse trouver les moyens de s'y épanouir.

Outre des informations pratiques, vous trouverez dans ce nouveau numéro de La gazette des photos de moments partagés lors des manifestations locales, mais aussi des portraits de Marcquois, d'hier ou d'aujourd'hui, qui se sont impliqués au profit de notre village et ont su donner du sens aux valeurs du vivre-ensemble.

À l'approche des fêtes de fin d'année, je vous souhaite, à toutes et tous, de passer une excellente fête de Noël.

Qu'elle soit empreinte de convivialité, de joie et de solidarité.

Magali MEJEAN, Maire de Marcq



## NOTRE PERSONNEL COMMUNAL ET NOS ENSEIGNANTS



De gauche à droite : Lucas POUJET, Margareta DEVENEY, Magali MEJEAN, Olivier PATEREAU, Dolorès JUHAS, Stéphanie GARCIA, Didier DIAS, Carole MARTINEZ

En Mairie, Madame Stéphanie GARCIA occupe le poste de secrétaire depuis le 25 avril 2022, aux côtés de Madame Dolorès JUHAS, adjointe administrative.

Au périscolaire, à l'extrascolaire et à la cantine, vous retrouverez Mesdames Carole MARTINEZ et Margareta DEVENEY.

Nous ne présentons plus Monsieur Didier DIAS, agent technique.

A l'école, Monsieur Lucas POUJET a succédé à Monsieur Dominique HERVE. Il enseigne aux classes de CP, CEI et CE2. Monsieur Olivier PATEREAU, Directeur, enseigne aux classes de CMI et CM2, avant son départ en retraite en fin d'année scolaire.

## Les jeunes votent

C'est une tendance qui se confirme au fil des scrutins : les Marcquois se déplacent plus aux urnes que la moyenne. Cela s'est encore vérifié en 2022, à l'occasion des élections présidentielles et législatives.

Pour rappel, le taux de participation au 2ème tour de la présidentielle était de 79.69% à Marcq, pour une moyenne nationale de 72%), celui du 2ème tour des législatives, de 51% pour 46% au niveau du pays.

Chaque année électorale est évidemment l'occasion pour une nouvelle génération de glisser un premier bulletin dans l'urne.

Cette année, ils étaient nombreux à voter pour la première fois.

Félicitations à nos jeunes citoyens qui se sont mobilisés.

Tous n'ont pas été pris en photo, mais en voici quelquesuns :



## à Marcq





















VIE DU VILLAGE

## Actions de solidarité avec l'Ukraine à Marcq

Face à l'agression russe contre l'Ukraine, plongeant notre continent et la planète entière dans ce qui constitue sans doute la plus grave crise de l'après-guerre, notre commune a manifesté sa solidarité avec le peuple ukrainien par le biais de plusieurs actions au printemps dernier.

Une subvention a été versée par la commune auprès de l'AMF (Association des Maires de France) qui centralisait les aides des collectivités territoriales en direction de l'Ukraine.

Une collecte de produits de première nécessité a été organisée, centralisant les dons des Marcquois qui ont été apportés à l'association « Perspectives ukrainiennes », basée à Saint-Quentin en Yvelines, qui les a fait acheminer en Ukraine auprès des populations meurtries.











Un concert de solidarité réunissant le chœur Hélène Spasky et les chœurs Achoriny a été donné en l'église Saint-Rémi de Marcq le 22 mai 2022. Le premier chœur est dirigé par Hélène Spasky, chef de chœur d'origine russo-ukrainienne, tandis que les chœurs Achoriny sont dirigés par Vasyl Borys, chef de chœur ukrainien... Plusieurs femmes et jeunes filles ukrainiennes réfugiées en France depuis le mois de février 2022 chantent au sein de Achoriny.

Pour autant, au vu de l'actualité, le soutien aux réfugiés ukrainiens doit se poursuivre... Les forces russes ayant choisi de pilonner les centrales et les installations de distribution électrique ukrainiennes, de même que les usines de traitement des eaux, la population doit se préparer à affronter l'hiver continental dans des conditions d'une difficulté extrême. En liaison avec l'association Perspectives Ukrainiennes, la mairie de Marcq organisera durant l'hiver des collectes de produits de première nécessité (couvertures, duvets, vêtements chauds ainsi que produits alimentaires, produits d'hygiène et pharmacie) : une newsletter et un affichage vous en donneront les modalités.









## VIE DU VILLAGE

## L'ARPENT NOYÉ













Samedi 12 février, une vingtaine de bénévoles se sont mobilisés pour réhabiliter l'Arpent Noyé. Enfants, adultes ont débroussaillé les abords de la mare avec une remarquable énergie. Une autre séance de nettoyage en mars fut nécessaire pour tracer un chemin de promenade. Depuis on peut aisément faire le tour, se reposer sur le banc de bois, savourer la quiétude de ce joli lieu. Bientôt une table de pique nique sera installée.

N'hésitez pas à aller marcher, tailler ou biner pour que le chemin reste praticable!

Merci aux généreux défricheurs qui ont œuvré et à ceux qui entretiennent régulièrement cet espace bucolique pour le plaisir de tous !





Merci aux participants du Nettoyage du Printemps organisé le 23 avril 2022 à Marcq où petits et grands ont donné de leur temps pour nettoyer les rues et les forêts aux alentours.

Répartis en petits groupes et équipés de gants et pinces fournis par SEPUR, les bénévoles ont ciblé plusieurs endroits stratégiques de la commune.

Mais cette année, encore trop de déchets en tous genres ont été ramassés comme les canettes, bouteilles en verre, papiers, masques...

Cette matinée s'est achevée par un apéritif à la mare de l'Arpent Noyé avec une distribution de petites récompenses offertes par SEPUR.

L'objectif de cette opération est de faire prendre conscience que chacun peut, à son niveau, œuvrer pour rendre sa commune plus propre, plus belle et plus accueillante.













10 - LA GAZETTE DE MARCQ - Décembre 2022 - Numéro 115 - 11

## LE PROJET DÉMOS



## Concert de fin d'année pour l'orchestre Démos Yvelines.

Le 19 juin 2022, l'orchestre Démos Yvelines a finalisé son cycle de 3 années d'apprentissage de la musique par un concert majestueux à la salle des concerts de la Cité de la Musique à Paris.

Cette troisième année se caractérise par une ouverture du répertoire et de la pratique orchestrale. Le niveau technique des enfants est plus avancé et permet d'aborder des œuvres de registres différents et complémentaires.











Traditionnel, Shosholoza, chant et danse de Rhodésie
Ludwig van Beethoven, Symphonie «Pastorale» (5e mouvement)
Johannes Brahms, Danse Hongroise n° 5
Marc-Antoine Charpentier, Prélude, extrait de Te Deum
Traditionnel, Swing low, sweet chariot, Negro spiritual

Pour rappel, le projet d'éducation musicale Démos développe une pédagogie s'appuyant sur des principes forts : apprentissage collectif, pédagogie orale, approche corporelle et sensible de la musique, stimulation de la créativité, transmission du patrimoine.

Durant 3 années, ce sont 7 enfants marcquois qui ont pu bénéficier pleinement d'une découverte et de l'apprentissage d'un instrument (flûte ou clarinette). A la fin de ce cycle, ils ont acquis des bases techniques pour une éventuelle poursuite de l'activité musicale dans des structures partenaires (écoles de musique, conservatoires).

Un grand merci aux professeurs, Julie Convers (professeur de clarinette) et Natacha Vermeulen-Perdaen (professeur de flûte), ainsi qu'à Pierre Souin, leur référent, pour les avoir accompagnés tout au long de ce cycle musical.







## Dominique est parti à la retraite...

Le 7 juillet 2022, Dominique Hervé a refermé la porte de sa classe à l'école élémentaire de Marcq pour la dernière fois, partant pour une retraite bien méritée... (même s'il précisait que cette retraite ne commençait que le 1er septembre 2022).

Arrivé à l'école de Marcq en septembre 2008, y rejoignant son épouse Laurence et moi-même, il avait auparavant enseigné dans des écoles rurales : Osmoy, Villiers-le-Mahieu, Grosrouvre, parfois en tant que directeur d'école, d'autres fois comme instituteur. Je l'avais rencontré lorsqu'il était en charge de l'école à classe



unique d'Osmoy, avant que celle-ci devienne une des deux composantes du regroupement pédagogique intercommunal « Osmoy / Saint-Martin-des-Champs », structure dont il a été le maître d'œuvre. Sa classe unique d'Osmoy a toujours été pour moi l'image d'une certaine félicité pédagogique... Pensez donc, un seul maître d'école pour 17 bambins de la grande section de maternelle au CM2, dans deux salles de classe, coopérant, échangeant, virevoltant entre les différents ateliers... Il a alors achevé de me convaincre qu'en matière d'éducation, le bonheur est dans le pré ; à savoir que les écoles de village et leurs classes à cours multiples n'ont rien à envier aux « usines

pédagogiques » qu'on rencontre parfois dans les villes et qu'elles ont bien des arguments à faire valoir, tant dans le domaine de l'apprentissage de l'autonomie, de la coopération ou de la citoyenneté que pour ce qui concerne l'acquisition des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire (ce qui a été confirmé par plusieurs études menées par la propre division de l'évaluation et de la prospective au ministère de l'Education Nationale ou d'organismes tels que l'Observatoire de l'Ecole rurale ou l'IREDU de Dijon)... Ceci n'empêche pas l'Etat et des politiques de tous bords de vouloir les fermer, au détriment des enfants, de leurs familles et des villages.

Dans tous les lieux où il a exercé sa mission avec passion et dévouement, Dominique a toujours été un élément moteur dans la conduite de projets, dans le domaine de l'éveil scientifique ou dans l'affirmation du rôle de l'école rurale comme acteur du lien social au sein des communautés villageoises.

Il est impossible pour moi de dissocier Dominique de son épouse Laurence qui a été ma collègue à l'école de Marcq pendant plus de 20 ans ; elle a quitté l'école de Marcq pour l'école d'Autouillet en 2018, mais j'ai toujours eu le sentiment (et je l'ai exprimé) qu'avec les « Z'Hervé » j'ai eu la chance de compter sur une équipe pédagogique d'exception. Alors, Laurence ayant comme Dominique aussi fermé pour la dernière fois sa porte de classe le 7 juillet dernier, je n'ai qu'une chose à leur dire : « bon vent, et profitez bien de vos très très grandes vacances »...

Pierre Souin



## Le rock s'invite à l'école

En partenariat avec la Barbacane, les élèves de l'école de Marcq ont participé à un projet musical rock'nroll. Le vendredi 9 septembre, le groupe des Kiltaclou, tout droit venu de Rennes, a passé la journée avec les enfants, toutes classes confondues. Rikiki, Ringo et Rita sont les trois musiciens et chanteurs déjantés du groupe. Vêtus d'un kilt et coiffés d'un casque à crête, armés de deux guitares et d'une batterie, ils ont ravi le cœur des enfants qu'ils ont initiés au rock. De grosses boites de conserve, des baguettes, des boules de polystyrène, du scotch et le tour est joué. Voilà les enfants en possession de leurs conservophones, qu'ils ont eux-mêmes confectionnés, prêts à jouer comme de vrais professionnels, avec des professionnels. Il n'est pas facile de les faire se retenir de taper sur leur instrument sans arrêt... L'envie frénétique de jouer de la musique est plus forte que tout. Mais il faudra attendre le lendemain pour qu'à l'issue du concert des Kiltaclou, ils donnent eux-mêmes une représentation enlevée de ce qu'ils avaient appris la veille. La tête surmontée d'un petit casque à crête, le conservophone noué autour de la taille, les miniclous ont donné la réplique musicale aux trois musiciens extravagants. Les voilà qui reprennent en cœur : « Des T-shirt Batman...? NON! » « des kilts...? OUI!! ». Le refrain du jour restera gravé dans les mémoires : « DES KILTS, DES CLOUS, DU ROCK ET PUIS C'EST TOUT !!! »

Ils ont ensuite tous été invités à pénétrer dans la Guitaravane, à l'intérieur de laquelle ils pouvaient jouer les rock stars avec une vraie guitare au son des rythmes électriques du groupe.















Une Marcquoise, une Histoire...

## Mina MOULAÏ

Elle vient de fêter ses 70 printemps et méritait bien, pour l'occasion, que nous lui consacrions un article dans les colonnes de notre gazette.

Contrairement à d'autres Marcquois mis à l'honneur dans les pages de nos précédents numéros, Mina n'est pas née à Marcq...mais elle en a fait sa terre d'adoption.

Arrivée d'Algérie en 1977 alors qu'elle avait 25 ans, Elle a pris les rênes des cuisines pendant 20 ans elle s'installait immédiatement avec son époux rue d'Autouillet, dans la maison qu'elle occupe encore aujourd'hui avec son fils « Petit Claude ».

Nous lui demandons si elle a parfois le mal du pays, où vivent trois de ses sœurs qu'elle n'a pas vues depuis 10 ans.... « Cela me manque un peu oui... mais Marcq, c'est comme mon village natal » nous dit-elle avec sincérité.

Elle nous raconte que lorsqu'elle est arrivée à Marcq il Non seulement elle y est parfaitement arrivée, mais, y a 45 ans, elle ne parlait pas le français et ne connaissait personne ; que les gens du village lui ont offert un accueil bienveillant, qu'elle y a noué des amitiés bué à la renommée de cette institution marcquoise. solides sur lesquelles elle sait pouvoir compter.

que c'est une femme dynamique qui aspirait à une vie active, et puis....pour s'offrir un manteau de fourrure!



Elle a d'abord fait des ménages chez des particuliers, puis la plonge au restaurant Chez Bernadette, avant d'être parachutée un dimanche midi au service pour remplacer Denise au pied levé. Elle explique avoir eu très peur de ne pas être à la hauteur.

surtout, elle a ensuite pris les rênes des cuisines pendant 20 ans, faisant ainsi partie de celles qui ont contri-

A l'époque, il fallait traverser la cuisine pour s'installer Rapidement, Mina a cherché du travail. D'abord parce à table. Au passage, les habitués soulevaient le couvercle des casseroles, tout impatients de découvrir ce que leur avait concocté Mina.



Le plat « signature » de Mina... le couscous

du couscous : Le plat « signature » de Mina. L'on a aléas de la vie n'ont pas épargnée, mais qui est toul'eau à la bouche lorsqu'elle nous explique qu'elle le jours restée volontaire et positive. préparait pour une centaine de personnes!

Au départ, Bernadette informait des jours de couscous par une affiche à l'extérieur du restaurant....Et puis c'est devenu une telle cohue qu'il fallait ensuite faire partie des chanceux à l'oreille bien tendue pour en être avisé. De tous les couscous de Mina, il n'est iamais resté une seule miette au fond de la marmite!



Mina avec Anne-Marie dans la cuisine de "chez Bernadette"

Le repas le plus attendu était incontestablement celui Mina est assurément une femme courageuse, que les

Après la fermeture du restaurant, c'est au périscolaire, auprès des petits Marcquois qu'elle a trouvé un nouvel élan à tel point que lorsque l'âge de la retraite l'a rattrapée, les enfants lui ont beaucoup manqué... et réciproquement.

Mais Mina ne s'arrête jamais! Vous la croiserez tantôt en forêt où elle aime marcher pendant des heures à l'automne et ramasser des champignons, tantôt grimpée sur son toit pour y faire un brin de nettoyage, ou bien derrière les fourneaux pour y cuisiner des figues, son pêché mignon.

Qu'importe le manteau de fourrure, dit-elle, ce n'est finalement pas cela l'essentiel...

VIE DU VILLAGE VIE DU VILLAGE



Pour bien vivre en société, il faut apprendre à vivre ensemble et cela commence par le respect des autres. Nous avons la chance de vivre dans un pays de liberté et cette chance, il faut la préserver en s'appliquant naturellement quelques règles de savoir-vivre dont la toute première est

Il nous appartient de faire que notre village soit agréable et qu'il y fasse bon vivre.

La convivialité, le bon voisinage, le respect d'autrui et de l'environnement devraient nous permettre d'y parvenir.

## "Ma liberté s'arrête là où commence celle des autres".

Si la majorité des règles ne sont que du bon sens, d'autres s'inscrivent dans un cadre règlementé, l'un n'étant pas exclusif de l'autre.

Il serait bon que dans notre petite commune, le bon sens et le savoir-vivre prévalent sans en arriver à l'arbitrage judiciaire.

## **NUISANCES SONORES**



Les français placent le bruit au premier rang des nuisances de la vie quotidienne. Il perturbe l'environnement, agresse l'individu et représente pour la société un fléau à combattre.

Si nous sommes rarement dérangés par notre propre bruit, celui que nous générons par nos activités ou nos animaux, nous supportons très mal le bruit généré par notre environnement, celui que nous ne maîtrisons pas.

Les nuisances sonores sont une part importante des réclamations adressées en mairie. La préfecture des Yvelines a émis un arrêté relatif à la lutte contre le bruit.

Vous trouverez sur le site de la commune un lien permettant son téléchargement.

Arrêté préfectoral n° 2012346-0003 du 11 décembre 2012 relatif à la lutte contre le bruit

Les auteurs de tapage diurne sont sanctionnés au même titre que pour le tapage nocturne. La fausse idée de couvre-feu à 22 heures est donc à bannir.



Dès lors qu'ils sont émis aux heures de repos, de façon répétée ou intense, les bruits peuvent porter atteinte au droit à la tranquillité de nos voisins.

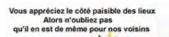
Il est ainsi important que chacun fasse appel, à son civisme, à sa courtoisie afin d'éviter des conflits de voisinage inutiles.

- Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore telles que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse ...ne peuvent être effectués que :
  - les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
  - les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
  - les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

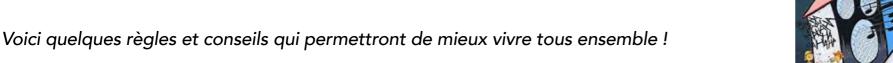


- Ne laissez pas fonctionner vos appareils sonores et audiovisuels à grande intensité toute la journée si vous avez des voisins proches.
- Si votre logement est équipé d'un système d'alarme, pensez à prendre les dispositions nécessaires pour interrompre rapidement le bruit lié à ce dispositif (commande à distance, intervention d'un tiers en cas d'absence..) et remédier, le cas échéant, à des déclenchements importuns.
- -Lors de fêtes familiales qui peuvent être bruyantes, prévenez vos voisins des désagréments que cela peut occasionner.
- -Ne laissez pas les chiens dont vous avez la garde aboyer de façon intempestive. Cette nuisance n'est pas uniquement associée à une plage horaire jour / nuit : les propriétaires doivent maîtriser les aboiements de leurs chiens.

- Respectez les horaires de dépôt des déchets de verre : Les dépôts des déchets de verre ne sont



- autorisés qu'entre 8h et 22h (conteneur situé à proximité du stade Marie Leblan)
- Ne laissez pas tourner le moteur de vos véhicules à l'arrêt
- La nuit, du fait de la réduction de l'activité humaine, les bruits sont ressentis de manière plus ntense : ce qui est tolérable le jour l'est beaucoup moins la nuit : évitez les conversations à voix haute, les claquements de portière, la sortie de vos poubelles...



VIE DU VILLAGE

## BRÛLAGE



Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année sur l'ensemble du territoire du département des Yvelines.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures

Cette interdiction vaut aussi pour les matériaux divers (pneus, peinture...) dont on souhaite se débarrasser.

- Arrêté préfectoral du 2 juillet 1980
- Circulaire du 18 novembre 2011

Cette interdiction a pour but d'une part de :

- limiter les risques d'incendie involontaire,
- limiter l'impact écologique et sanitaire des fumées dégagées par ces feux.

En effet, les déchets verts dégagent en brûlant des substances toxiques notamment des particules fines qui sont dangereuses pour l'environnement et pour les êtres humains.

À titre d'exemple : brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules fines qu'un trajet de 14 000 km en voiture à essence neuve.

Enfin, l'interdiction de brûler les déchets verts limite également les risques de nuisances olfactives entre voisins.

En ne respectant pas cette interdiction, vous vous exposez à une amende dont le montant peut atteindre 450 euros.

## DIVAGATION DES ANIMAUX



En application des dispositions de l'article L211-19-1 du code rural, il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

Chaque propriétaire doit être en mesure d'empêcher la divagation de ses animaux car ils peuvent générer des nuisances et dangers plus ou moins importants dans leur voisinage.

Les chiens ont souvent le réflexe de courir après les voitures ou pire encore après les vélos qui passent à proximité, risquant ainsi de faire chuter les promeneurs voire de les mordre. La taille et les aboiements de ces animaux peuvent aussi effrayer les promeneurs et les dissuader de passer dans certaines parties du territoire.

Les chats sont souvent tentés de déchirer les sacs poubelles dans lesquels ils peuvent trouver de la nourriture...

Chacun peut comprendre que si c'est un droit de posséder des animaux domestiques, c'est aussi un devoir de les empêcher de créer des nuisances et dangers dans le voisinage.





Selon l'article R. 541-76-1 du code de l'environnement, le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements, conteneurs, poubelles ou bennes adaptés (...) des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit est sanctionné dans les conditions prévues au titre III du livre VI de la partie réglementaire du code pénal.

À Marcq comme tant d'autres villages, il est courant de trouver des déjections animales sur le domaine public (trottoirs, espaces verts, chaussées ...).

Rien de plus énervant que de devoir slalomer sur le trottoir en essayant d'éviter à tout prix de marcher dedans. Même si certains croient que marcher dans de la crotte de chien du pied gauche porte chance, il faut se l'avouer, avoir des chaussures souillées, c'est très agaçant.

Merci de vous munir de sacs afin de récupérer les déjections de votre animal préféré.

Un geste simple qui permettrait à tous de marcher en toute tranquillité, en regardant le paysage plutôt que le bout de ses pieds !



20 - LA GAZETTE DE MARCQ - Décembre 2022 - Numéro 115

## **DÉCHETS**



Le ramassage et le traitement des ordures ménagères coûtent très cher à la société et donc aux contribuables que nous sommes.

En respectant les règles de tri sélectif, en déposant vos déchets au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement.

Nous vous rappelons que la collecte des ordures ménagères et déchets verts relève du SIEED.

Règlement de la collecte disponible sur le site du SIEED- Rubrique Présentation- Règlements

Depuis le 1 er janvier 2022, les règles de collecte et les consignes de tri ont été modifiées. Il importe que chacun se les approprie.

- Le mardi, le bac à couvercle jaune
- Le mercredi, le bac à couvercle vert
- Le jeudi, le bac à couvercle marron pour les déchets verts (dernière collecte le 8 décembre)

Si les conteneurs de tri sélectif n'occupent que temporairement l'espace public entre le moment de dépôt et celui de leur enlèvement, ils n'en constituent pas moins des obstacles au cheminement des piétons en général et, a fortiori, des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Il importe donc que les riverains sortent leur bac la veille au soir (et non tout le reste du temps) et le rentre au plus tôt, une fois la collecte effectuée.

Dans le bac jaune, les déchets doivent être jetés en vrac.

Dans le bac vert, les déchets doivent être mis dans des sacs poubelle : aucun déchet ne doit être mis en vrac directement dans le bac.

Les usagers doivent nettoyer et maintenir les bacs en bon état de propreté.

Les bacs doivent être déposés fermés, poignées vers la chaussée

Un bac fermé évite le risque qu'un sac plastique soit éventré par un animal et limite la diffusion de mauvaises **odeurs**.

Ni les ripeurs, ni l'employé communal n'ont pour mission de ramasser les ordures ménagères qui sont dispersées sur le domaine public du fait de l'inobservation des dispositions règlementaires. Pensons à ceux qui nettoient derrière nous : par respect pour eux, évitons de salir derrière eux !

Il est rappelé, à toutes fins utiles, que les **déchets dangereux** ne doivent pas être déposés dans les bacs collectés en porte à porte.

Mercredi 28 septembre, en pleine tournée, un début d'incendie s'est déclenché dans le chargement de déchets d'un camion qui assurait la collecte sur notre commune. Le conducteur a dû déverser une partie du contenu de la benne sur la voie publique afin d'éviter que le camion s'enflamme. Des cendres chaudes seraient à l'origine du départ de feu.

Des employés de la société Sepur sont ensuite intervenus pour recharger les déchets dans un autre camion et les évacuer.

Dans une telle situation, difficile d'évoquer une erreur de tri...









Si aucun dommage grave n'est à déplorer, cet incident aura tout de même conduit à mobiliser durant plus de trois heures le personnel communal, les employés de Sepur et la gendarmerie qui a assuré la circulation (DII9 coupée entre la place de la Mairie et le carrefour de la rue de Montfort).

Il est fait appel au bon sens de chacun et à la responsabilité de tous pour éviter que, ce qui n'a été qu'un incident cette fois ne se transforme un jour en accident dramatique.

Le verre est uniquement collecté en apport volontaire via une colonne enterrée située sur le parking du stade.

Les contenants doivent être déposés sans bouchon ni couvercle.

Ne déposez surtout pas dans ces conteneurs de porcelaine, faïence, grès, carrelage...ni de verres spéciaux, tels que les verres armés, pare-brise, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselle en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir et verre non transparent et coloré, vitrocéramique... ils ne peuvent pas être recyclés!

Aucun déchet ne doit être déposé au pied de la colonne : déposer des déchets aux abords d'une colonne est assimilé à un dépôt sauvage !



## PLANTATIONS - TAILLE DES HAIES ET ARBUSTES- VÉGÉTATION

Marcq est une commune rurale et nous apprécions tous la verdure et le fleurissement de nos jardins. Visibles depuis la voie publique, ils contribuent à l'accueil agréable de notre village. Néanmoins nous devons veiller à entretenir et respecter les distances de plantation pour que nos voisins profitent aussi de la grâce de nos massifs verdoyants (ramassage des feuilles, élagage, entretien des haies...).

En l'absence de règles locales particulières, ce sont les articles 669 à 673 du Code Civil qui s'appliquent.

- Les arbres dont la hauteur est supérieure à 2 m doivent être plantés à une distance minimum de 2 m de la propriété voisine.
- Les arbres ou arbustes dont la hauteur est inférieure à 2 m doivent être plantés à une distance minimum de 0,5 m de la propriété voisine.

Si les branches des arbres empiètent sur votre propriété, vous êtes également en droit de demander à votre voisin de les couper, mais vous ne pouvez pas le faire vous-même.

Il appartient donc à chaque propriétaire de veiller régulièrement à ce que les branches des arbres et haies ne dépassent pas les limites de sa propriété.

Les fruits de l'arbre de votre voisin qui poussent sur des branches surplombant votre terrain appartiennent à votre voisin, vous ne pouvez donc pas les cueillir. En revanche, s'ils tombent sur votre terrain vous pouvez les ramasser.

Un conseil pour éviter tout désagrément : évaluer les distances avant de planter un arbre et prévoir sa croissance !

Par principe, une haie mitoyenne qui marque la séparation entre deux propriétés appartient aux deux voisins. L'article 667 du Code Civil indique que « la clôture mitoyenne doit être entretenue à frais communs ». Autrement dit, chacun doit participer à cette tâche dans son jardin respectif.

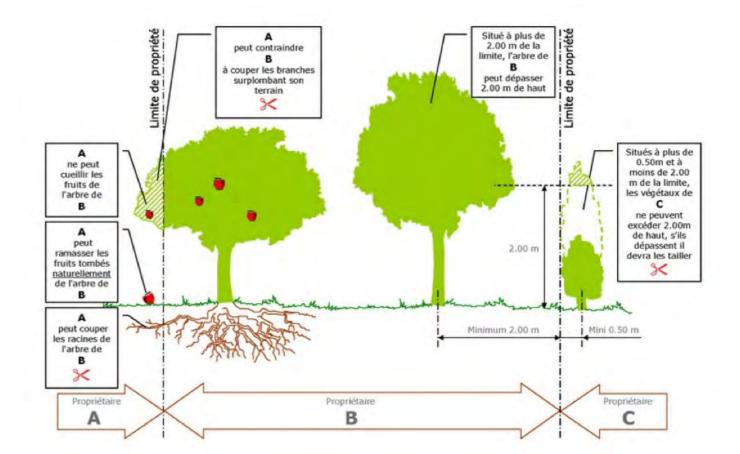
Pour **prévenir tout conflit ou incompréhension**, il est recommandé de se mettre d'accord avec le voisin avant de commencer à tailler la haie.

Concernant les plantations proches du domaine public et conformément à l'article L2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire peut imposer aux riverains de procéder à l'élagage des arbres, arbustes et haies de leur propriété dès que ceux-ci portent atteinte à la commodité de passage. En cas de défaillance, le maire peut y faire procéder d'office aux frais du propriétaire.

Les riverains doivent donc veiller à ce que la végétation ne dépasse pas la limite de propriété.

Plus généralement, les propriétaires doivent élaguer régulièrement leurs arbres ou haies en bordures des voies publiques de manière à ne pas gêner le déplacement des piétons, des véhicules et la visibilité de la circulation routière.

A Marcq, l'arrêté P2014-5 enjoint aux riverains de couper à l'aplomb des limites des voies communales et de chemins ruraux, les arbres, arbustes, haies, branches sur une hauteur minimum de 5 mètres.



VIE DU VILLAGE

## Adoptons des gestes citoyens!

Nous sommes tous, individuellement et collectivement, responsables de la préservation de l'environnement et de notre cadre de vie.

L'usage des produits phytosanitaires étant désormais interdits, la commune a expérimenté en 2022 un nouveau procédé de traitement consistant en une pulvérisation sous haute pression d'un mélange d'amidon et d'eau chaude sur les trottoirs et espaces de circulation.

Ce procédé, inoffensif pour l'environnement et les êtres vivants, implique un nombre de passages plus élevé (5 à 6 contre 2 auparavant avec les désherbants chimiques) et donc un coût plus important pour la collectivité.

Nous avons aussi individuellement la possibilité de choisir d'adopter une attitude citoyenne qui concilie préservation de notre environnement et de notre cadre de vie sans pour autant obérer les finances communales.

Vous êtes tous invités à mettre en œuvre quelques actions simples pour entretenir les trottoirs devant chez vous :

- Passer un coup de balai sur le trottoir et le caniveau
- Enlever les feuilles, brindilles et autres déchets végétaux (leur accumulation dans les avaloirs empêche une évacuation correcte des eaux de pluie)
  - Contrôler l'état de propreté des gargouilles placées sous les trottoirs
- Arracher ou faucher les herbes indésirables en utilisant binettes, rasettes, couteaux et autres outils à désherber pour déloger les végétaux.
- Plutôt que de jeter l'eau de cuisson de vos pâtes, riz ou pommes de terre, récupérez-la pour la verser sur les herbes indésirables! Elle a des propriétés de désherbant naturel
  - Arracher à la main les plantes aux racines plus coriaces (pissenlits, chardons...)

Pratiquer en famille, entre voisins ou entre amis et ce qui vous considériez peut-être comme une contrainte peut rapidement se transformer en un agréable moment d'échange à l'image des rencontres qui se nouent entre riverains qui spontanément entretiennent et fleurissent les abords de certaines voies publiques et des bâtiments communaux !



## **CIRCULATION- STATIONNEMENT**

La circulation sur le RD119 qui traverse notre village devient de plus en plus dense. Nous constatons fréquemment des excès de vitesse et des refus de priorités.

Le stationnement sur les places matérialisées par un marquage au sol ne sont pas toujours respectées et les parkings de la salle Michel Cacheux et du stade Marie Leblan sont parfois occupés de manière anarchique.

Certaines zones ne sont pas réglementées par une signalisation indiquant que l'arrêt ou le stationnement sont interdits. Il convient alors de se référer aux dispositions du Code de la Route.

Ne sont notamment pas autorisés, le stationnement sur les trottoirs, passages piétons, sur les emplacements réservés aux personnes handicapées, devant les accès de parking, porte cochère, devant les panneaux de signalisation, les bornes incendies, dans les endroits obligeant les autres usagers à franchir une ligne blanche...

 $Sont considérés comme stationnement dangereux: les stationnements dans les intersections et dans les virages \dots$ 

Bien que certaines zones de stationnement ne soient pas réglementées, il y va de votre bon sens et de votre expérience de conducteur averti.

Pour faire simple, vous ne devez pas surprendre, vous ne devez pas déranger les autres automobilistes ni les autres usagers de la route.

Pensez aux **piétons**, aux poussettes, qui trop souvent doivent éviter des automobilistes mal stationnés et se mettre en danger.

Pour libérer de l'espace sur le domaine public, il est recommandé aux riverains, dans la mesure du possible, de garer leurs véhicules dans leurs propriétés.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE. VIE DU VILLAGE

## Les candélabres de Marcq











L'idée de départ était d'éviter de changer les ampoules des candélabres régulièrement. En effet, tous les ans, lorsque les jours raccourcissent et que la température baisse, de nombreuses ampoules grillent. Les interventions devenaient coûteuses. De plus, la sécurité était compromise à certains endroits du village.

Après quelques recherches, nous nous sommes rendus compte que l'aspect environnemental et économique était aussi très important.

Une partie de la rue de l'Église avait été refaite avec un nouvel éclairage à LED lors de l'enfouissement des lignes électriques. Il restait donc 165 candélabres avec des ampoules au sodium de 150 watts.

Le bloc optique LED ne consomme que 47 watts au lieu des 150 watts pour les ampoules traditionnelles. De plus, ces modules LED sont programmés pour éclairer à 100%, soit 50watts (4351 lumens consommation de 700mA) de leur allumage jusqu'à 23h, et pour passer à 50%, soit 23.5 watts (2386 lumens consommation de 350mA) de 23H à 5H. Ce qui réduit considérablement la consommation d'énergie.

Par ailleurs, la durée de vie de ces ampoules LED est estimée à 10 ans pour un éclairage d'environ 11 heures par jour. L'éclairage LED choisi est un blanc neutre car la législation actuelle nous interdit les autres couleurs.

Dans la conjoncture actuelle, le gain par rapport à la consommation est plutôt intéressant, la facture d'électricité étant divisée par 4, et, il n'y a plus d'entretien.



## NOMS DE VOIES ET NOMS DE LIEUX A MARCQ

Il apparaît qu'au fil du temps, de nombreux habitants ne connaissent pas l'origine de certains noms de voies et noms de lieux à Marcq. Il convenait donc de préciser cette origine.

Dans ce premier article, vous trouverez les noms de voies et de lieux issus de noms de personnes.

La sente Roger : sente privée débouchant sur la rue de Montfort, elle doit tout simplement son nom à Monsieur Pierre Roger, qui a ouvert cette sente et qui habitait l'unique maison desservie par elle à l'origine ; désormais, plusieurs habitations sont desservies par cette petite impasse, mais le nom est resté.

La sente Cornu : et non, ce n'est pas la « sente cornue » comme on le voit parfois écrit. Monsieur Cornu fut maire de Marcq ; sa maison et sa brocante donnant sur cette voie, c'est en son honneur que son nom a été donné à cette petite sente qui s'est appelée jadis « chemin de la Concie ».

Stade Marie Leblan: Marie Leblan fut un personnage haut en couleurs, championne de golf, fondatrice du club de football de Marcq, conseillère municipale... Elle fit édifier sur sa propriété (et sur ses deniers) le stade qui porte son nom et le chalet abritant les vestiaires et le « club-house », et légua cet équipement à la commune de Marcq, avec obligation pour cette dernière de maintenir le lieu comme installation à vocation sportive et de loisirs. La partie principale de la propriété où elle vécut à Marcq abrite désormais une écurie de chevaux de course. Anecdote singulière, l'acteur Yul Brynner fut son gendre et dans les années 60 et 70, il était possible de le croiser parfois dans les rues de Marcq.

Salle Michel Cacheux: Michel Cacheux fut instituteur et directeur d'école à Marcq (mais il préférait le terme « maître d'école ») de 1965 à 1988, maire de 1977 à 2001, conseiller municipal de 2001 à 2008 et président du Club du 3ème âge de Marcq de 1988 à 2010. Très attaché à l'animation de l'école et de la commune, il est à l'origine de nombreuses manifestations (défilé de chars, kermesse et concours de pétanque scolaire, « fête du chien »...) et grâce à son action, Marcq fut une des premières petites communes du canton à être équipée d'une salle des fêtes, qui porte aujourd'hui son nom.

Arrêt de bus Jean Barbé: Jean Barbé, né à Marcq en 1933, porte-drapeau de la section de Thoiry des anciens combattants, fut conseiller municipal de 2008 à sa mort, survenue en juillet 2015: il s'occupa des questions de sécurité et des transports, et fut notamment présent chaque jour d'école pour assurer la sécurité des enfants au départ et à l'arrivée des cars scolaires... Les jours de verglas, prévenu par Transdev Houdan de la non-circulation des cars, il se levait très tôt pour afficher une information à chacun des quatre arrêts de bus de la commune. Après son décès, j'ai demandé à Transdev Houdan et au Syndicat de Transport et d'Equipement de la Région de Rambouillet de donner son nom à l'arrêt de car « place de la mairie », en souvenir de ce qu'il considérait comme sa mission première.

Dans une prochaine gazette, vous trouverez des informations sur d'autres noms de lieux à Marcq : carrefour de la Tourbelle, carrefour du Parasol, chemin de l'Enfer, la Croix Brisée, la Voie Romaine, le Buc...

Pierre Souin



VIE DES ASSOCIATIONS

# OPEC

## Le FC Marcq à l'honneur



Après une année blanche en raison de la crise sanitaire, le championnat des Yvelines a repris pour la saison 2021/2022.

L'équipe Vétérans de Marcq jouait en division 5 de championnat des Yvelines, et cette saison fut exceptionnelle.

20 matchs joués sur la saison, 15 victoires, 2 matchs nuls et seulement 3 défaites, 83 buts marqués pour seulement 15 encaissés.

**Le FC Marcq finit premier de sa poule** , donc champion et évoluera en division 4 pour la saison 2022/2023.

Merci aux joueurs, à l'entraineur, à l'encadrement du club et à la mairie de Marcq pour cette superbe saison et pour la prochaine où la division 3 est le principal objectif.

## Nouveau à Marcq : après-midi jeux de plateau

Samedi 28 janvier 2023 à partir de 14h30, au local associatif place de la mairie, une nouvelle activité verra le jour à Marcq. Aubry vous proposera de participer à des jeux de plateau (comme Carcassonne, Dominion,

Gloomhaven et autres). Prévue initialement pour les adolescents et jeunes adultes, cette animation peut en fait s'étendre à quasiment tous les âges à partir de 10 ans. Si vous êtes intéressés, merci d'adresser un mail à l'adresse aubrycacheux@gmail.com ou laisser un message en mairie en indiquant vos coordonnées et votre âge, afin de prévoir l'organisation de cet après-midi récréative. Si le résultat est positif, cette animation pourrait devenir pérenne et être organisée deux fois par trimestre, des samedis ou dimanches après-midis. L'animation jeux est gratuite.



## LE CLUB DE L'AGE D'OR de Saint Germain de la Grange et Marcq

Une association de Saint-Germain-de-la-Grange ouverte aux anciens de Marcq

## Programme du Club de l'âge d'Or de janvier à juillet 2023

Mercredi 11 janvier 2023 : - Assemblée Générale à 15h au centre Elie Ferrier.

Jeudi 19 janvier 2023 midi : - Repas dansant à la Ferme du bout des prés.

Dimanche 29 janvier 2023 : - Comédie musicale "Je vais t'aimer" (tubes de

après-midi M.Sardou...) au Zénith à Rouen.

Mercredi 15 février 2023 : - Karaoké et Crêpes party à Marcq, salle Michel Cacheux.

Jeudi 23 mars 2023 : - Visite de la Maison d'Elsa Triolet et Louis Aragon

(Saint Arnoult-en-Yvelines) et du musée Raymond Devos

(Saint Rémy-lès-Chevreuse).

- avril 2023(date à fixer) : - Sortie à Rueil-Malmaison, visite de la ville, et du Château de

la Malmaison, avec repas.

- mai 2023(date à fixer) : - Vallée-aux-Loups, Châtenay-Malabry, Visite guidée de

la Maison de Châteaubriand, déjeuner « Au Living Room »,

Clamart, après-midi, visite guidée de l'Arboretum du domaine de la

Vallée-aux-Loups.

jeudi 15 juin 2023 : - L'ARMADA à Rouen, Visite de l'Armada, et en fin

d'après-midi, croisière sur une vedette suivie d'un sublime feu d'artifice.

- juillet 2023(date à fixer) : - Déjeuner et après-midi dansante dans une Guinguette des Bords de

Marne.

### Deux voyages sont proposés :

du mercredi 7 juin au mercredi 14 juin 2023 : Voyage en Slovénie du jeudi 30 novembre au lundi 4 décembre 2023 : Voyage en Alsace

Réunions du Club à Marcq, chaque jeudi de 14h à 17h.

Pour tous renseignements complémentaires contacter :

La présidente, Mme Annick LENORMAND : 06 87 11 02 66

Mme Denise PHILIPPE-GIRAUX: 01 34 87 41 62

Mr Jacques DELEPOULLE: 01 34 89 59 03

La présidente, Mme Annick LENORMAND HALLOWEEN







VIE CULTURELLE

VIE CULTURELLE



bientôt à Marcq

Le SIVU de la Barbacane regroupe 7 communes : Beynes, Garancières, La Queue-lez-Yvelines, Marcq, Saulx-Marchais, Thoiry et Villiers-le-Mahieu.

Au titre de ce partenariat, la commune de Marcq accueille parfois des spectacles dans le cadre de la programmation hors-les-murs. Ainsi, dès la reprise de saison, « En suivant la caravane » a permis aux élèves de l'école de Marcq (et à leurs parents) de goûter aux joies d'un rock frais et décoiffant...

Plus tard, en janvier 2023, c'est le spectacle « Pierres », qui sera donné en séance scolaire dans la journée du mardi 10 janvier et en séance « famille » le même jour à 18h :

Connaissez-vous les « pierres à images »?

Ce sont des pierres anonymes, de vulgaires cailloux, dont l'humanité n'a jamais eu d'utilité directe et qui portent en leur sein des mondes imaginaires et mystérieux. Quand elles sont fendues, ces pierres dévoilent leurs étonnantes entrailles : on y reconnait des paysages d'océans, de forêts, de steppes immenses, des déserts, des villes imaginaires, des personnages, des animaux, des formes énigmatiques et abstraites.

Partant de cette surprenante matière minérale, un dialogue de sons et d'images prend vie. Projections vidéo et dessins en direct se mêlent aux sons ancestraux des pierres frottés et percutées. Installé au cœur même du dispositif, le public est en totale immersion dans cette aire de jeu vivante et organique.

## **Pierres**



Mardi 10 Janvier à 18h Durée : 40 min Dès 6 ans Salle Michel Cacheux / Marcq



\_barbacane

Mais la Barbacane, c'est aussi une programmation culturelle annuelle riche et variée, à deux pas de chez nous, soit au centre culturel La Barbacane, situé à Beynes, soit dans les autres communes du SIVU, à découvrir sur le site labarbacane. fr , ainsi que des séances de cinéma avec des places à 6 ou 4 euros... N'hésitez pas à vous y rendre !!!

Toujours en janvier 2023, Marcq accueillera le spectacle « Jean-Pierre, lui et moi ». L'auteur-interprète Thierry Combe, en référence à son frère extraordinaire qui a marqué sa vie, nous livre une prise de parole inédite, loufoque et théâtrale sur le handicap.

Dans cette traversée intime, le comédien navigue entre réalité et fiction, incarnant sa galerie de personnages. Seul dans une arène en bois, il nous fait traverser tout un panel de situations farfelues, tendres ou injustes. Passant de l'annonce du handicap aux parents à une fête d'anniversaire au foyer où vit son frère, du regard des amis à des moments d'intimité fraternelle, il aborde ce sujet sensible avec un mélange détonant d'humour brut, de délicatesse et de profonde pudeur.

### Témoignages presse

« Gageure ou tabou, parler du handicap reste une entreprise difficile au théâtre. Thierry Combe relève le défi avec une extraordinaire facilité, bluffant les spectateurs... tour à tour sceptiques, interloqués, séduits, amusés et conquis. Thierry passe de l'émotion au rire, de l'autobiographie à la chronique sociale, exprimant avec force la tendresse qu'il a pour ce frangin si particulier. Un témoignage espiègle et décapant sur le handicap, sur la vie, la sienne, la nôtre aussi. » Télérama

« Thierry Combe joue avec le public. Prend soin de lui, le prend par la main, par la métaphore, par le rire, pour lui faire toucher du doigt ce que c'est d'être différent. Différent et très semblable à nous. On sort en larmes ou tout sourire, ça dépend des gens, bouleversé en tout cas, empli de gratitude, un peu plus conscient de notre humanité. De ce que veut dire le mot « fraternité. » Le canard enchaîné

## Jean-Pierre, Lui, Moi



Vendredi 20 Janvier à 20h45 Durée : 1h45 Dès 12 ans Salle Michel Cacheux / Marcq



VIE CULTURELLE

## FESTIVAL « VOYAGE MUSICAL »

## « Voyage musical », un premier festival de musiques du monde, a eu lieu à Marcq les weekends des 8/9 et 15/16 octobre.

Durant quatre concerts, le public a eu la possibilité de voyager en musique aux quatre coins du monde ; le samedi 8 octobre, l'église Saint-Rémi a résonné au son des envolées des balalaïkas de Saint-Georges (dirigées par Petia Jacquet Pritkoff) et des chants russes et ukrainiens du chœur Hélène Spasky. Le lendemain, Leyli Karryeva, violoniste turkmène, nous a conté son pays lors d'une conférence passionnante, puis, avec ses amis nous a fait vibrer avec un concert autour des musiques d'Asie Centrale. Le 15 octobre, c'est l'Argentine, au son des tangos, milongas et candombes, qui est venue à nous avec les rythmes envoûtants et les mélodies nostalgiques du quartet Ceïbo. Enfin, le dimanche 16 octobre, « Fa majeur » ensemble vocal féminin de Rouen, est revenu à Marcq (c'était leur troisième passage), pour nous enchanter avec un meltingpot de musiques du monde (Finlande, Espagne, Israël parmi d'autres). Petite surprise du jour, le percussionniste et la pianiste qui les accompagnaient nous ont offert une remarquable interprétation d'une cantate de Bach au piano et au marimba (une sorte de xylophone géant). De nombreux spectateurs enthousiastes nous ont dit attendre avec impatience une prochaine édition. Peut-être en 2024, car la formule retenue pourrait être une biennale...

Pierre Souin







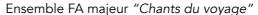
Choeur Hélène Spasky et Balalaïkas de St Georges "Âme slave"



Quatuor Ceïbo "Tangos, milongas,... rumeurs d'Argentine"













VIE CULTURELLE

## Comité des Fêtes de Marcq

## Bonjour,

La crise sanitaire ne nous a pas permis de faire le loto en janvier comme les autres années mais celui-ci s'est déroulé avec succès le 26 mars grâce à une belle participation

La soirée pizzas s'est donc trouvée décalée au 30 avril. Nous avions envisagé une soirée dansante associée à notre pizza mais la prudence Covid nous a fait modifier nos plans et c'est une fort sympathique pièce de théâtre qui a accompagné cette soirée.

C'est un lundi de Pentecôte ensoleillé qui a vu se tenir la 25° brocante de Marcq. Le retour d'une forte participation, a imposé un rythme élevé de travail à tous les bénévoles.

Après 3 années sans cochon grillé, celui du samedi 2 juillet 2022 a été un franc succès, avec plus de 200 participants.

Merci à tous pour la réussite de cette soirée, Marcquois, amis et bénévoles.

Juste un rappel sur le respect de la date limite d'inscription qui nous permettrait d'optimiser au mieux l'achat des matières premières.

L'année 2022 s'est poursuivie avec le concours de pétanque le 24 septembre.

Une exposition de cartes postales anciennes de notre village avec une conférence par Philippe Cacheux sur l'histoire de Marcq a eu lieu le 15 octobre.

Et Le marché de Noël s'est déroulé le 4 décembre.

Joyeuses fêtes à tous.

Le comité des fêtes de Marcq









## LES "CPA" DE MARCQ

Une exposition de cartes postales anciennes de notre village a été organisée le 15 octobre 2022 par le comité des fêtes.

Philippe Cacheux y a tenu une conférence sur l'histoire de Marcq, laquelle a été suivie d'un verre de l'amitié.













## Nos Foodtrucks

Depuis quelques années, il n'y a plus de restaurant à Marcq, mais de nombreux foodtrucks choisissent de poser leurs fourneaux dans notre village et ses alentours. Voici une liste des petits plats que vous pouvez trouver près de chez vous tout au long de la semaine.

Retrouvez bientôt sur le site web de la commune une liste étendue des foodtrucks qui s'installent autour de Marcq (rubrique « Vie pratique »).

### Lundi

Pizza Place du lavoir, Autouillet En soirée







## Mercredi Cuisine chinoise \* Place de la Mairie, Marcq En soirée





Jeudi Galettes et crêpes Place de la mairie, Marcq En soirée

En soirée

## **Vendredi**Poissonnier Parking du G20, Thoiry En journée



**Dimanche**Poissonnier
Place de la Mairie, Thoiry
Le matin



### \* En projet

## Accédez aux messages...

Accédez aux messages diffusés sur le panneau lumineux de Marcq où que vous soyez

Depuis bientôt un an, la commune de Marcq s'est dotée d'un panneau lumineux qui a été installé sur la Place de la Mairie. Ce panneau diffuse, en quelques lignes, des informations sur les événements, ou manifestations locales.

Mais saviez-vous que vous pouvez aussi lire ces informations depuis votre ordinateur ou votre smartphone, où que vous soyez ?

Voici comment procéder :

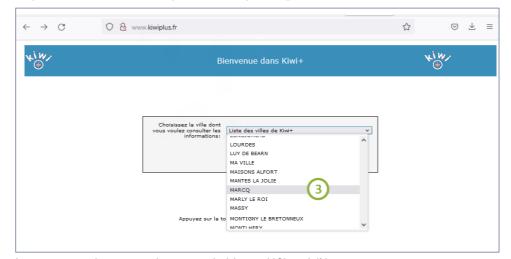
Etape I – Ouvrez votre navigateur internet, et cherchez « kiwi plus », ou entrez directement l'adresse suivante :

www.kiwiplus.fr

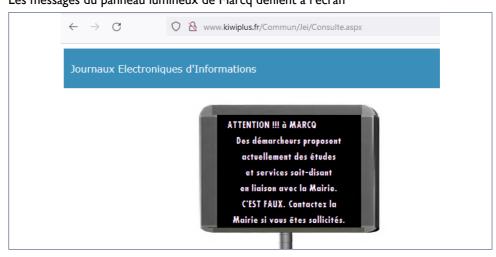
Etape 2 – Dans la page qui s'affiche, cliquez sur la liste déroulante



Etape 3 – Sélectionnez Marcq dans la liste, puis cliquez sur le bouton « Entrer »



Les messages du panneau lumineux de Marcq défilent à l'écran



Pour aller plus vite, scannez ce QR Code



## Consultations juridiques à Marcq

Les consultations juridiques gratuites auprès d'un avocat se poursuivent en mairie, à un rythme bimestriel, le samedi matin, toutes les demi-heures entre 9h et 12h.

La consultation, d'une durée de 30 minutes, a pour objectif l'information et l'orientation des administrés.

Elle aura lieu dans le respect des règles relatives au secret professionnel, à la confidentialité s'imposant aux avocats.

Les prochaines dates de consultations juridiques sont les suivantes :

Le samedi 21 janvier 2023 Le samedi 18 mars 2023 Le samedi 13 mai 2023



Vous êtes invités à prendre attache avec la Mairie au 01 34 87 41 64 pour réserver un créneau à l'une de ces dates.

Les prises de rendez-vous seront possibles jusqu'au mercredi midi précédant la consultation.



Le Centre de loisirs de Marcq accueille les enfants âgés entre 3 et 12 ans.

Les enfants des communes extérieures sont acceptés, mais les marcquois restent prioritaires. Le formulaire d'inscription est mis en ligne sur le site Internet de la Mairie. L'inscription se fait en ligne dès la parution du formulaire d'inscription pour les marcquois et une semaine après pour les extérieurs.

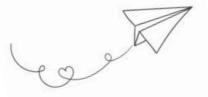
| Les tarifs incluent le repas, le goûter et | <u>les sorties.</u>  |                      |
|--|----------------------|----------------------|
|  | Familles marcquoises | Familles extérieures |
| Une journée :                              | 25 €                 | 28 €                 |
| Une semaine :                              |                      |                      |
| Pour le 1 er enfant                        | 120€                 | 150 €                |
| Pour le 2ème enfant d'une même famille*    | 100€                 | 130 €                |
| Pour le 3ème enfant d'une même famille*    | 85 €                 | 115€                 |

\*La dégressivité du tarif à compter du 2ème enfant ne pourra être appliquée qu'à la condition que tous les enfants d'une même fratrie soient inscrits en forfait semaine.

Pour les vacances scolaires d'hiver 2023, le centre de loisirs sera ouvert du 20 au 24 février.

Pour les vacances scolaires de printemps 2023, le centre de loisirs sera ouvert du 2 au 5 mai.

www.marcq-en-yvelines.fr Mairie de Marcq: 01 34 87 41 64



## DÉCHÈTERIES ET COMPOSTEURS



## Les déchets acceptés en déchèterie

### BENNE TOUT-VENANT



- · Certains éléments de mobilier et de récréaction
- Déchets de démolition (carrelage, plâtre, placo, parquet, moquette...) issu du bricolage familia







Chaises, tables, meubles de salon, salles de bains, cuisine, etc.

· Literie, canapé, fauteuil, etc.



RENNE GRAVATS

Terre cuite (poterie, brique ...)



BENNE DÉCHETS VÉGÉTAUX

Tontes de pelouse, feuilles, fleurs, fruits...





CAISSES GRILLAGÉES des DÉCHETS ÉLECTRIQUES, pour 4 flux



(D3E = Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

• Gros électroménagers (machines à laver, lave-vaisselle, ballons d'eau chaude...)



ARMOIRE DMS (voir la liste des produits dange

Écrans (ordinateurs, télévisions...)

- Piles et Batteries
- Huile de vidange Huile de friture
- Produits d'entretien de jardin (engrais, désherbants, anti-mous
   Produits d'entretien de la piscine, de la maison, de la voiture ...
- · Produits de bricolage et décoration (peintures, enduits, colles, mastics...)



- Vêtements en bon état
- Linge de maison (draps, serviettes, housses de coussins, ...)



- · Néons, tubes fluorescents
- Lamnes sodium haute pression Jamnes à jodure métallique

Pour ceux qui le souhaitent, des composteurs sont disponibles au siège du SIEED. Un seul par foyer.

Pour les non-initiés, le compostage est un processus de transformation des déchets organiques en présence d'eau et d'oxygène par le biais de micro-organismes. Il peut être réalisé en tas ou en composteur.

Le produit obtenu (compost) est un amendement très utile pour

## Composteurs:

15 euros le bac de 600 litres 80 cm sur 80 cm sur 95 cm de hauteur 10 euros le bac de 400 litres 70 cm sur 70 cm sur 83 cm de hauteur Un guide du compostage vous sera transmis lors de la mise à disposition.

## Les déchèteries ont pour objectif de :

Permettre à la population d'évacuer ses déchets dans de bonnes conditions pour l'environnement,

Supprimer la formation de dépôts sauvages, économiser les matières premières, favoriser le recyclage et la valorisation des

Les modalités d'octroi du badge d'accès sont disponibles sur le site du Sieed. www.sieed.fr

## MÉRÉ :

Vendredi, Samedi et Lundi: 10h à 12h30 et 13h30 à

17h - Dimanche: 9h à 13h

Route de la Bardelle / Chemin rural II (derrière la route de la Gare de Montfort en direction de Vicq, Thoiry)

## **GARANCIÈRES**:

Vendredi, Samedi et Mardi: 10h à 12h30 et 13h30 à

17h - Dimanche: 9h à 13h

29bis Rue de la gare - A côté du supermarché / siège du SIEED également.

## Les déchets refusés par le SIEED

Les médicaments - à rapporter en pharmacie

L'amiante - à déposer dans un centre de classe I

Les pneus - à déposer chez un distributeur (garage ...)

les bouteilles de gaz - reprises sur les points de vente

Les extincteurs - à déposer sur les points de vente

## INFOS TRANSPORTS

## La ligne 55 : Gare d'Orgerus <->Gare de Villiers-Neauphle-Pontchartrain

Les cars de cette ligne passent par Marcq 4 fois le matin et 4 fois le soir et permettent de rejoindre la gare de Villiers-Neauphle-Pontchartrain ou la gare d'Orgerus (ces deux gares étant situées sur la ligne N Paris-Montparnasse Dreux) ou d'en revenir. Elle fonctionne les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis toute l'année sauf au mois d'août.

Comme évoqué dans une précédente gazette, dans le cadre de la refonte du cahier des charges sur le transport collectif routier en lle-de-France, nous avons demandé la création d'un horaire plus tardif pour la dernière course, avec un départ de la gare de Villiers-Neauphle-Jouars à 20h. Si cette demande était acceptée, nous pourrions la voir mise en œuvre à l'automne 2023.



## TRANSPORT VERS LE LYCEE DE VILLIERS-SAINT-FREDERIC

Nous allons redemander un transport dans le sens Lycée de Villiers vers Marcq le mercredi sur la mi-journée (ici aussi dans le cadre de la refonte du cahier des charges lancée par Ile-de-France Mobilités).

## TAD: Transport à la demande

Ce dispositif permet de mettre en liaison les communes de notre territoire avec un certain nombre de «pôles» (gares, piscine,...)

Le réseau a été élargi à toutes les communes de Coeur d'Yvelines. On peut désormais se rendre à Thoiry, à la gare de Méré-Montfort ou à celle de Villiers-Saint-Frédéric. Pour mémoire, Marcq compte désormais 3 points de dépose ou de prise en charge (Puits Perdu, Jean Barbé-mairie et carrefour de Montfort).

Ce service fonctionne en journée du mardi au vendredi de 9h30 à 15h30 et le samedi de 9h30 à 19h. Le pass Navigo permet d'utiliser le service, mais on peut aussi régler à la course.

Les réservations peuvent se faire de 3 manières jusqu'à la dernière minute :

Appel téléphonique: 09 70 80 96 63

du lundi au vendredi 9h-18h

Appli portable : TAD Île-de-France Mobilités

7 j sur 7 et 24 h sur 24

Site web: https://tad.idfmobilites.fr/

7 j sur 7 et 24 h sur 24

Transport À la Demande illede France mobilités

Une confirmation est reçue par notification ou sms, puis 30 minutes avant le départ, une alerte est transmise sur le portable avec le numéro et le nom de l'arrêt et l'heure d'arrivée du véhicule... Avec l'appli portable, il est possible de suivre en temps réel le véhicule de transport.

### **REZO POUCE:**

Le manque de transport dans notre région a provoqué la création d'un dispositif d'autostop organisé par les habitants. L'association « Pouces d'Yvelines» en s'appuyant de l'expérience «Rezo Pouce» essaye de mettre en place ce dispositif.

Cette association a son siège à la mairie de Marcq.





## Piste ou bande cyclable et bande piétonne sur la RD 119, entre Marcq et Thoiry

Dans le cadre de travaux prévus sur la RD 119 de Marcq à Goupillières (travaux hors agglomération pour ce qui concerne Marcq, donc de la sortie de la Grande Rue aux Vignettes pour ce qui nous concerne), j'avais demandé en 2021 une étude pour la réalisation d'une piste ou bande cyclable et d'une bande piétonne. Une « source non officielle » nous a informé que la demande était à l'étude, mais à ce jour nous n'avons pas eu de confirmation. Nous allons solliciter à nouveau nos conseillers départementaux sur ce sujet afin d'être certains que le dossier reste d'actualité.

Pour info, différence entre bande cyclable et piste cyclable : Une bande cyclable est une voie de la chaussée réservée aux cyclistes et aux conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés (EDPM).

Une bande cyclable n'est pas séparée physiquement des autres voies de circulation où roulent les autres usagers (moto, voiture, etc.). La bande cyclable est généralement délimitée du reste de la chaussée par de la peinture.

Une piste cyclable est une chaussée exclusivement réservée aux cyclistes et aux conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés.

Si une piste cyclable est présente le long d'une route, elle est physiquement séparée des voies des autres usagers. Cette séparation peut se faire par : un petit trottoir, un muret, une barrière, etc.





## EDPM: définition officielle

Attention, il est recommandé de prendre une grande inspiration avant de commencer la lecture...

EDPM: Véhicule sans place assise, conçu et construit pour le déplacement d'une seule personne et dépourvu de tout aménagement spécial destiné au transport de marchandises, équipé d'un moteur non thermique ou d'une assistance non thermique et dont la vitesse maximale par construction est strictement supérieure à 6 km/h et ne dépasse pas 25 km/h. Il peut comporter des accessoires, comme un panier ou une sacoche de petite taille. Un gyropode, tel que défini au paragraphe 71 de l'article 3 du règlement (UE) n° 168/2013 du Parlement européen et du Conseil du 15 janvier 2013 relatif à la réception et à la surveillance du marché des véhicules à deux ou trois roues et des quadricycles, peut être équipé d'une selle. Les engins exclusivement destinés aux personnes à mobilité réduite sont exclus de cette catégorie.

Donc a priori, hoverboards, trottinettes, monoroues, skates, moutainboards et autres (à moteur électrique ou sans moteur) sont des EPDM, mais la catégorie est évolutive !!!





INFOS PRATIQUES INFOS PRATIQUES

| S         |   |
|-----------|---|
| RÉDÉ      |   |
| 111       |   |
| LIERS-ST- | ! |
|           |   |
|           |   |
|           |   |
| FRUS      | ۱ |
| RGE       | ı |
| 0         |   |

31 GOUPILLIERES - BEYNES

|                         |                                      | -          |                      |       |       |  |
|-------------------------|--------------------------------------|------------|----------------------|-------|-------|--|
|                         |                                      | Du lundi a | Du lundi au vendredi |       |       |  |
|                         |                                      | LàV        | LàV                  | LàV   | LàV   |  |
| Renvois                 |                                      | ۳          | 3                    | 8     | 3     |  |
| ORGERUS                 | Gare d'Orgerus Béhoust               | 02:30      | 02:00                | 08:10 | 18:20 |  |
|                         | Pré de la Jument                     | 05:32      | 07:02                | 08:12 | 18:22 |  |
|                         | Allée du Gué                         | 05:33      | 07:03                | 08:13 | 18:23 |  |
|                         | Mairie                               | 05:35      | 07:05                | 08:15 | 18:25 |  |
| FLEXANVILLE             | Eglise                               | 05:37      | 07:07                | 08:17 | 18:27 |  |
|                         | Tessé                                | 05:39      | 07:09                | 08:19 | 18:29 |  |
|                         | Ferranville                          | 05:40      | 07:10                | 08:50 | 18:30 |  |
| VILLIERS-LE-MAHIEU      | Mairie                               | 05:44      | 07:14                | 08:24 | 18:34 |  |
| THOIRY                  | Porte Saint-Nicolas                  | 05:47      | 07:17                | 08:27 | 18:37 |  |
|                         | Mairie                               | 05:48      | 07:18                | 08:28 | 18:38 |  |
|                         | Rue de Maule                         | 02:20      | 07:20                | 08:30 | 18:40 |  |
| MARCQ                   | Puits Perdu                          | 05:52      | 07:22                | 08:32 | 18:42 |  |
|                         | Jean Barbé (Mairie)                  | 05:53      | 07:23                | 08:33 | 18:43 |  |
|                         | Carrefour de Montfort                | 05:54      | 07:24                | 08:34 | 18:44 |  |
| BEYNES                  | La Couperie                          | 05:56      | 07:26                | 98:30 | 18:46 |  |
|                         | Gare de Beynes                       | 06:02      | 07:32                | 08:42 | 18:52 |  |
|                         | Fleubert                             | 90:90      | 07:35                | 08:45 | 18:55 |  |
|                         | Moque-Panier                         | 06:07      | 07:37                | 08:47 | 18:57 |  |
| VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC | Gare Villiers-Neauphle-Pontchartrain | 06:13      | 07:43                | 08:53 | 19:03 |  |

07:10 07:11 07:12 07:14 07:16 07:18 07:20 07:21 07:23 07:33

Carrefour de Jum

La Couperie Mairie Gare de Beynes

|         |                                | Moque-Panier                         | 06:07     | 0/:3/                | 08:4/ | 18:5/ |
|---------|--------------------------------|--------------------------------------|-----------|----------------------|-------|-------|
| VILLIER | ILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC         | Gare Villiers-Neauphle-Pontchartrain | 06:13     | 07:43                | 08:53 | 19:03 |
|         |                                |                                      |           |                      |       |       |
| 22      | VILLIERS-ST-FRÉDÉRIC - ORGERUS | iric — orgerus                       |           |                      |       |       |
|         |                                |                                      | Du lindia | Du lundi an vendredi |       |       |

BEYNES .

| VILLIERS-SI-FREDERIC — ORGERUS | ic 1 okgekus                         |            |                      |       |       |
|--------------------------------|--------------------------------------|------------|----------------------|-------|-------|
|                                |                                      | Du lundi a | Du lundi au vendredi |       |       |
|                                |                                      | LàV        | LàV                  | LàV   | LàV   |
| Renvois                        |                                      | 3          | 3                    | 3     | e     |
| VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC        | Gare Villiers-Neauphle-Pontchartrain | 06:15      | 17:40                | 18:40 | 19:07 |
| BEYNES                         | Moque-Panier                         | 06:21      | 17:41                | 18:41 | 19:08 |
|                                | Fleubert                             | 06:23      | 17:43                | 18:43 | 19:10 |
|                                | Gare de Beynes                       | 06:26      | 17:46                | 18:46 | 19:13 |
|                                | La Couperie                          | 06:32      | 17:52                | 18:52 | 19:19 |
| MARCQ                          | Carrefour de Montfort                | 06:34      | 17:54                | 18:54 | 19:21 |
|                                | Jean Barbé (Mairie)                  | 06:35      | 17:55                | 18:55 | 19:22 |
|                                | Puits Perdu                          | 96:30      | 17:56                | 18:56 | 19:23 |
| THOIRY                         | Rue de Maule                         | 06:38      | 17:58                | 18:58 | 19:25 |
|                                | Mairie                               | 04:90      | 18:00                | 19:00 | 19:27 |
|                                | Porte Saint-Nicolas                  | 06:41      | 18:01                | 19:01 | 19:28 |
| VILLIERS-LE-MAHIEU             | Mairie                               | 06:44      | 18:04                | 19:04 | 19:31 |
| FLEXANVILLE                    | Ferranville                          | 06:48      | 18:08                | 19:08 | 19:35 |
|                                | Tessé                                | 64:90      | 18:09                | 19:09 | 19:36 |
|                                | Eglise                               | 06:51      | 18:11                | 19:11 | 19:38 |
| ORGERUS                        | Mairie                               | 06:53      | 18:13                | 19:13 | 19:40 |
|                                | Allée du Gué                         | 06:55      | 18:15                | 19:15 | 19:42 |
|                                | Pré de la Jument                     | 96:90      | 18:16                | 19:16 | 19:43 |
|                                | Gare d'Orgerus Béhoust               | 06:58      | 18:18                | 19:18 | 19:45 |

15:39 15:44 15:49 15:49 15:51 15:52 15:53 15:54 15:57 15:59 16:01 16:02

| 1 | 12:10 | 12:14 | 12:15 | 12:16 | 12:17 | 12:18 | 12:26 | 12:28 | 12:28 | 12:28 | 12:28 | 12:28 | 12:38 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 | 12:34 |

Ne circule pas le samedi, dimanche et jours fériés

Ne circule pas le samedi, di

|                      | ח                              | Du lundi au vendredi | aredi |       |
|----------------------|--------------------------------|----------------------|-------|-------|
|                      |                                | LàV                  | LàV   | ΓΆV   |
| Renvois              |                                | 1                    | -     | -     |
| VILLIERS-LE-MAHIEU   | Boulaincourt                   | 06:53                |       |       |
|                      | Croix Rouge                    | 06:54                |       |       |
|                      | Mairie                         | 96:56                |       |       |
| THOIRY               | Porte St-Nicolas               | 06:59                |       |       |
|                      | Mairie                         | 02:00                |       |       |
|                      | Rue de Maule                   | 07:02                |       |       |
| MARCQ                | Puit Perdu- Rue des Champs     | 07:05                |       |       |
|                      | Rue d'Autouillet               | 90:00                |       |       |
|                      | Jean Barbé (Mairie)            | 02:02                |       |       |
|                      | Carrefour de Montfort          | 07:08                |       |       |
| AUTOUILLET           | Lavoir                         | 07:13                |       |       |
| AUTEUIL-LE-ROI       | Rue des Vignes                 | 07:14                |       |       |
|                      | Centre-Village                 | 07:16                |       |       |
|                      | Rond Point                     | 07:17                |       |       |
| VICQ                 | La Bardelle                    | 07:19                |       |       |
| MERE                 | Gare de Montfort l'Amaury Méré | 07:23                | 07:55 | 08:33 |
| VICQ                 | La Bardelle                    | 07:25                | 07:57 | 08:35 |
|                      | Croix Ferron                   | 07:26                | 07:58 | 08:36 |
| NEAUPHLE-LE-VIEUX    | Pierre Percée                  | 07:30                | 08:02 | 08:40 |
|                      | Cressay                        | 07:33                | 08:05 | 08:43 |
| VILLIERS-ST-FREDERIC | Lycée Viollet le Duc           | 07:40                | 08:12 | 08:20 |
| INING PONTCHABTONIN  | Collège C+ Cimon               |                      | 00:40 | 73'00 |

Du lundi au vendredi Me LMJV

40 JOUARS PONTCHARTRAIN/VILLIERS ST-FREDERIC

1 12:40 12:45 12:48 12:51 12:53 12:53

|                       |                                | LàV   | Lav   | LaV   |
|-----------------------|--------------------------------|-------|-------|-------|
| Renvois               |                                | -     | -     | -     |
| ARNOUVILLE-LES-MANTES | St Léonard                     | 07:05 | 07:56 | 08:15 |
| HARGEVILLE            | Centre                         | 02:00 | 08:00 | 08:19 |
| GOUPILLIERES          | Carrefour de Jumeauville       | 07:11 | 08:02 | 08:21 |
|                       | Eglise                         | 07:12 | 08:03 | 08:22 |
|                       | Vallée Penaut                  | 07:13 | 08:04 | 08:23 |
| THOIRY                | Villarceaux                    | 07:16 | 08:07 | 08:56 |
|                       | Les Vignettes                  | 07:18 | 60:80 | 08:28 |
| ANDELU                | La Mare                        | 07:22 | 08:13 | 08:32 |
| MARCQ                 | Puit Perdu - Rue des Champs    | 07:24 | 08:15 | 08:34 |
|                       | Rue d'Autouillet               | 07:25 | 08:16 | 08:35 |
|                       | Jean Barbé (Mairie)            | 07:26 | 08:17 | 08:36 |
|                       | Carrefour de Montfort          | 07:27 | 08:18 | 08:37 |
| SAULX-MARCHAIS        | Centre                         | 07:33 | 08:23 | 08:43 |
|                       | Basse Pissotte                 | 07:34 | 08:24 | 08:44 |
| VICQ                  | Croix Ferron                   | 07:37 | 08:27 | 08:47 |
|                       | La Bardelle                    | 07:40 | 08:30 | 08:20 |
| MERE                  | Gare de Montfort l'Amaury Méré | 07:45 | 08:35 | 08:55 |
| LA QUEUE-LEZ-YVELINES | Lycée Jean Monnet              | 07:49 | _     | _     |
| MERE                  | Parc Boulogne                  | 07:58 | _     | 08:58 |
|                       | Mairie                         | 07:59 | _     | 08:59 |
|                       | Poirier d'Encre                | 08:00 | _     | 00:60 |
|                       | Saint Roch                     | 08:01 | _     | 09:01 |
|                       | Guinande                       | 08:02 | -     | 09:05 |
| MONTFORT-LAMAURY      | Collège Notre Dame du Bel Air  | _     | 08:42 | _     |
|                       | Collège Maurice Ravel          | 80:80 |       | 80:60 |
|                       |                                |       |       |       |

|                       |  | Du lur  | Du lundi au vendredi | endred |       |       |       |       |                                   |
|-----------------------|--|---------|----------------------|--------|-------|-------|-------|-------|-----------------------------------|
|                       |  | We      | Me                   | Me     | LMJV  | Me    | LMJV  | LMJV  | Me                                |
| Renvois               |  | -       | -                    | -      | -     | -     | -     | -     | -                                 |
| MONTFORT-L'AMAURY     | Collège Maurice Ravel                      | 11:38   |                      | 12:38  | 16:08 |       | 17:08 |       |                                   |
|                       | Collège Notre Dame du Bel Air              | _       | 12:13                | _      | _     |       | _     | 17:10 |                                   |
|                       | Guinande                                   | 11:41   |                      | 12:41  | 16:11 |       | 17:11 |       |                                   |
| MERE                  | Saint Roch                                 | 11:42   |                      | 12:42  | 16:12 |       | 17:12 |       |                                   |
|                       | Poirier d'Encre                            | 11:43   | _                    | 12:43  | 16:13 |       | 17:13 | _     |                                   |
|                       | Mairie                                     | 11:44   | _                    | 12:44  | 16:14 |       | 17:14 | _     |                                   |
|                       | Parc Boulogne                              | 11:46   | _                    | 12:46  | 16:16 |       | 17:16 | _     |                                   |
|                       | Gare de Montfort l'Amaury Méré             | 11:49   | 12:20                | 12:49  | 16:19 | -     | 17:19 | 17:17 |                                   |
| LA QUEUE-LEZ-YVELINES | Lycée Jean Monnet                          |         | 12:40                |        | 16:40 | 16:40 |       | 17:40 | 17:4                              |
| MERE                  | Gare de Montfort l'Amaury Méré             |         | 12:45                |        | 16:45 | 16:45 |       | 17:45 | 17:4                              |
| VICQ                  | La Bardelle                                | 11:52   | 12:47                | 12:52  | 16:47 | 16:47 | 17:22 | 17:47 | 17:4                              |
|                       | Croix Ferron                               | 11:54   | 12:49                | 12:54  | 16:49 | 16:49 | 17:24 | 17:49 | 17:4                              |
| SAULX-MARCHAIS        | Basse Pissotte                             | 11:56   | 12:51                | 12:56  | 16:51 | 16:51 | 17:26 | 17:51 | 17:5                              |
|                       | Centre                                     | 11:59   | 12:54                | 12:59  | 16:54 | 16:54 | 17:29 | 17:54 | 5,5                               |
| 000                   | La Cougrale                                | 2002    | 12:33                | 2000   | 10:33 | 00:01 | 17.50 | 47.70 | ֓֞֜֜֜֜֝֜֜֜֝֓֓֜֟֜֜֓֓֓֓֟֜֟֜֟֜֓֓֓֓֓֟ |
| MARCQ                 | Carrefour de Montfort                      | 12:03   | 12:58                | 13:03  | 16:58 | 16:58 | 17:33 | 21.78 | 1.5                               |
|                       | Jean Barbe (Mairle)                        | 12:04   | 12:09                | 13:04  | 12:09 | 12:03 | 17:34 | 18:03 | . c                               |
|                       | Duit Dardii - Diia des Champs              | 12.05   | 13:03                | 13.06  | 17:03 | 17.01 | 17.36 | 18:03 | 20.6                              |
| ANDELU                | Mare                                       | 12:10   | 13:05                | 13:10  | 17:05 | 17:05 | 17:40 | 18:05 | 18:0                              |
| THOIRY                | Les Vignettes                              | 12:13   | 13:08                | 13:13  | 17:08 | 17:08 | 17:43 | 18:08 | 18:0                              |
|                       | Villarceaux                                | 12:16   | 13:11                | 13:16  | 17:11 | 17:11 | 17:46 | 18:11 | 18:                               |
| GOUPILLIERES          | Carrefour de Jumeauville                   | 12:19   | 13:14                | 13:19  | 17:14 | 17:14 | 17:49 | 18:14 | 18:1                              |
|                       | Eglise                                     | 12:20   | 13:12                | 13:50  | 17:15 | 17:15 | 17:50 | 18:12 | ₩<br>₩                            |
|                       | Vallée Penaut                              | 12:21   | 13:16                | 13:21  | 17:16 | 17:16 | 17:51 | 18:16 | 18:1                              |
| HARGEVILLE            |  | 12:26   | 13:21                | 13:26  | 17:21 | 17:21 | 17:56 | 18:21 | 18:2                              |
| ARNOUVILLE-LES-MANTES | S St Léonard                               | 12:31   | 13:26                | 13:31  | 17:26 | 17:26 | 18:01 | 18:26 | 18:2                              |
|                       |  |         |                      |        |       |       |       |       |                                   |
| ī                     |  |         |                      |        |       |       |       |       | ı                                 |
| 45 ARNOUVILLE-        | ARNOUVILLE-LES-MANTES -> MONTFORT-L'AMAURY | -L'AMAI | JRY                  |        |       |       |       |       |                                   |
|                       |  | Du lun  | Du lundi au vendredi | ndredi |       |       |       |       |                                   |
|                       |  | LàV     | Γş                   | ΓġΛ    |       |       |       |       |                                   |
|                       |  | ,       | ,                    | -      | ı     |       |       |       |                                   |

| Renvois               |                                | -     | -     | -     |
|-----------------------|--------------------------------|-------|-------|-------|
| ARNOUVILLE-LES-MANTES | St Léonard                     | 07:05 | 07:56 | 08:15 |
| HARGEVILLE            | Centre                         | 60:20 | 08:00 | 08:19 |
| GOUPILLIERES          | Carrefour de Jumeauville       | 07:11 | 08:02 | 08:21 |
|                       | Eglise                         | 07:12 | 08:03 | 08:22 |
|                       | Vallée Penaut                  | 07:13 | 08:04 | 08:23 |
| THOIRY                | Villarceaux                    | 07:16 | 08:07 | 08:56 |
|                       | Les Vignettes                  | 07:18 | 60:80 | 08:28 |
| ANDELU                | La Mare                        | 07:22 | 08:13 | 08:32 |
| MARCQ                 | Puit Perdu - Rue des Champs    | 07:24 | 08:15 | 08:34 |
|                       | Rue d'Autouillet               | 07:25 | 08:16 | 08:35 |
|                       | Jean Barbé (Mairie)            | 07:26 | 08:17 | 98:30 |
|                       | Carrefour de Montfort          | 07:27 | 08:18 | 08:37 |
| SAULX-MARCHAIS        | Centre                         | 07:33 | 08:23 | 08:43 |
|                       | Basse Pissotte                 | 07:34 | 08:54 | 08:44 |
| VICQ                  | Croix Ferron                   | 07:37 | 08:27 | 08:47 |
|                       | La Bardelle                    | 04:20 | 08:30 | 08:20 |
| MERE                  | Gare de Montfort l'Amaury Méré | 07:45 | 08:35 | 08:55 |
| LA QUEUE-LEZ-YVELINES | Lycée Jean Monnet              | 07:49 | _     | _     |
| MERE                  | Parc Boulogne                  | 07:58 | _     | 08:58 |
|                       | Mairie                         | 07:59 | _     | 08:59 |
|                       | Poirier d'Encre                | 08:00 | _     | 00:60 |
|                       | Saint Roch                     | 08:01 | _     | 09:01 |
|                       | Guinande                       | 08:02 | _     | 09:05 |
| MONTFORT-LAMAURY      | Collège Notre Dame du Bel Air  |       | 08:45 |       |
|                       | Collège Maurice Ravel          | 80:80 |       | 80:60 |

Ne circule pas le samedi, dimanche et jours fériés

## ÇA S'EST PASSÉ À MARCQ

## Halloween un bonbon ou un sort ?

La désormais traditionnelle, et terrible photo des joyeux monstres et sorcières de Marcq le soir d'Halloween !



La cérémonie du 11 novembre à Marcq



Nouvelle couverture pour le chalet du stade Marie Leblan



La passation de l'écharpe de maire

